

Jeu « 600€ en bons d'achat à gagner »

Article 1

La Société WITT GROUP FRANCE organise exclusivement sur les pages officielles fan de « HELLINE » des réseaux sociaux Facebook et Instagram en France Métropolitaine et dans les DOM, du 22 février au 7 mars 2024 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « 600€ en bons d'achat à gagner » dont les prix seront attribués par un tirage au sort.

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat et est réservée aux membres des réseaux sociaux Instagram (www.instagram.com) et Facebook (www.facebook.com), âgés de plus de 18 ans et résidant en France Métropolitaine et dans les DOM à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2

La dotation est constituée de:

- 4 bons d'achat de 150 euros chacun à valoir sur la nouvelle collection helline Printemps Été 2024 (2 bons à gagner sur Instagram, 2 sur Facebook). Si un gagnant utilise l'intégralité de son bon en commande d'articles chez helline, il devra payer lui-même les frais d'envoi de son colis.

Les gagnants ne pourront obtenir la contrepartie de leurs lots en argent.

Article 3

Pour participer il suffit d'être inscrit sur le réseau social Instagram, www.instagram.com helline_officiel et / ou sur le réseau social Facebook www.facebook.com, de suivre le compte helline, et taguer (=mentionner) l'identifiant d'un autre utilisateur du réseau social Facebook et / ou Instagram en commentaire.

Une seule participation par membre et par réseau sera autorisée tout au long du jeu (même compte Instagram et / ou Facebook, même identité) Les participants peuvent jouer sur les deux réseaux pour doubler leur chance de gain.

Afin que sa participation soit prise en compte, le compte Instagram du participant devra être public durant la durée du Jeu

Article 4

Le tirage au sort aura lieu durant le mois suivant la fin du jeu parmi les participations enregistrées jusqu'au 29/02/2024, par la direction juridique de WITT GROUP FRANCE située à Villeneuve D'Ascq, dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 5

Le nom des gagnants sera publié en story du compte officiel helline et en commentaire du post.

Les gagnants tirés au sort seront avertis par message privé sur Instagram / Facebook. Le gagnant devra répondre dans les 7 jours à compter de l'envoi du message afin d'accepter son gain par écrit et fournir ses données personnelles. WITT GROUP FRANCE n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux. A défaut de réponse dans le délai susvisé, WITT GROUP FRANCE aura la possibilité de désigner d'autres gagnants.

Les participants sont informés et acceptent que les informations saisies dans le « post » valent preuve de leur identité. Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau communautaire Instagram et/ou Facebook. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toute indication

d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 5

Le nom des gagnants sera communiqué sur la page officielle helline sur Instagram et sur Facebook et pourra être obtenu sur demande écrite à Helline, après la fin du jeu. Le gagnant autorise helline à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Article 6

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours seront traitées uniquement par WITT GROUP FRANCE afin d'exécuter les droits et obligations résultant du concours et de son règlement. Elles seront conservées le temps nécessaire à l'exécution de ces droits et obligations. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement des données personnelles le concernant, par email à l'adresse suivante dpo@helline.fr ou en écrivant à helline – Service Relation clientèle 59719 Lille Cedex

Article 7

La société ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la société WITT GROUP FRANCE n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique
- De problèmes de matériel ou logiciel
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à WITT GROUP FRANCE,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.
- La société WITT GROUP FRANCE n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputable

De façon générale, WITT GROUP FRANCE ne pourrait être tenue pour responsable-si, au cas où les circonstances l'y obligeait, ce jeu devait être modifié ou reporté.

Article 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation. Le règlement complet peut être adressé par retour d'email à toute personne qui en fait la demande auprès de WITT GROUP FRANCE.
